

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1039 bise du 7 octobre 1959 portant ouverture d'une enquête en vue du déclassement d'un parcelle de terraient sis à Boulaos

n° 1039

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 octobre 1939

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro
30 novembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 29 juillet 1924 sur le régime domanial publié à la Côte française des somalis

Vule décret du 25 août 1926 modifiant le précédent

Vul'arrêté du 88 décembre 1935 fixant les modalités d'application du Domaine public

Vula proposition du receveur des domaines;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Une enquête d'une durée d'un mois sera ouverte en vue de recueillir les OPpositions et observations qui pourraient être formulées au sujet du déclassement d'une parcelle de terrain d'une superficie de 673 mètres carrés comprise dans la zone des pas géométriques (Boulaos) et siture au nord des abattoirs, Art. 2 — Le dossier sera déposé dans les bureaux du cercle de Djibouti et tenu à la disposition du public qui pourra consigner ses oppositions et observations sur un registre ad hoc ouvert à cet effet, Art.3 Le commandant de cercle fera connaître par affiches et par criées les dates d'ouverture et de fermeture de l'enquête Art. 4 – Le commandant de cercle, le chef du Service des travaux publics et le receveur des Domaines seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, Art. 5. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie,

Hubert Deschamps